Sensibilisation et formation des acteurs de l'accueil, de l'accompagnement social et professionnel à la santé dans son approche globale	
Rappel de l'axe stratégique du CLS et de la thématique	**Axe 3 : accès aux droits et aux soins**
Objectif général (axe)	Soutenir et faciliter l'accès aux droits et aux soins sur le territoire du CLS.
Contexte / état des lieux	La santé constitue un frein majeur en matière d'insertion et d'emploi. Selon une étude menée en 2021 à l'occasion des travaux préparatoires du Programme départemental pour l'Insertion et l'Emploi (PDIE) 2023-2026 porté par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, il a en effet été mis en exergue que la santé représente une problématique pour 33% des bénéficiaires du RSA, qu'elle soit d'ordre physique (53% des cas) ou psychique (35% des cas). De la même façon, selon le diagnostic réalisé au second semestre 2023 dans le cadre du lancement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi 37 (SPIE) auprès du public (demandeurs d'emploi, jeunes, bénéficiaires du RSA…) et des professionnels qui l'accompagnent, la santé apparaît comme la problématique la plus rencontrée par les personnes éloignées de l'emploi. Elle constitue pour les professionnels un frein périphérique majeur et, avec la mobilité et la garde des enfants, un des trois principaux besoins insuffisamment couverts pour lesquels il existe un fort déficit de solutions. Consensuellement, les acteurs œuvrant dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle mentionnent être de plus en plus confrontés aux difficultés de santé des publics qu'ils accompagnent. Ils constatent des besoins croissants en matière de santé chez ces personnes, notamment en ce qui concerne la santé mentale. Face à ces besoins, ils relèvent des difficultés pour assurer un accompagnement global et sans rupture des usagers, qui réponde à l'intégralité de leurs problématiques et à la complexité de leurs situations. En causes sont évoquées par ces derniers un engorgement de certains services de santé, un manque de coordination entre les acteurs (sanitaires, sociaux, …), une discontinuité dans les parcours de soins et des difficultés d'orientation du public, faute de médiation en santé. Ces constats rejoignent ceux réalisés à l'occasion des ateliers insertion/emploi animés sur les différents quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville 2024 – 2030 et par le groupe partenarial animé par la Cité de l'Emploi, faisant, pour ces différentes politiques, de la santé une priorité d'action avec l'ambition de mieux prendre en charge cette question, tant en termes d'accès aux droits que d'accès aux soins. La médiation en santé constitue une piste de travail pertinente pour pallier ces difficultés. Véritable travail de proximité, elle vise à faciliter l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des publics les plus fragiles et à sensibiliser les acteurs du système de santé à la prise en compte des spécificités, potentialités et vulnérabilités de ces personnes. Effectuer ce travail de médiation nécessite des compétences dans le repérage, l'information, l'orientation ou encore l'accompagnement des publics, ainsi qu'une bonne connaissance du territoire, de ses acteurs et des spécificités des publics accompagnés [HAS – 2017]. Chez les acteurs de l'accompagnement social et professionnel, qui ne sont pas systématiquement formés en matière de santé et ressentent bien souvent le sentiment de ne pas être suffisamment outillés pour aborder cette thématique dans leurs accompagnements, un besoin fort de formation (ressources, posture, légitimité) est noté. Pour répondre à ce besoin et permettre à ces acteurs d'initier une démarche de médiation en santé dans leurs pratiques professionnelles, un nécessaire travail de formation doit être réalisé. En ce sens, plusieurs initiatives sont menées sur le territoire du CLS et à l'échelle départementale. En 2023, dans la suite des travaux menés dans le cadre du PDIE et du SPIE, le Conseil départemental, en collaboration avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et les partenaires du réseau pour l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, IRSA), a initié une réflexion autour de ces questions, aboutissant à la rédaction d'un cahier des charges pour développer une formation devant permettre aux accompagnateurs socio-professionnels d'aborder les problématiques de santé lors de leurs entretiens avec les personnes en situation d'insertion. Il convient, dans le cadre du CLS, de soutenir et compléter ces initiatives, afin de proposer une réponse à un besoin partagé sur le territoire par une multitude d'acteurs œuvrant dans le champ de l'insertion socio-professionnelle et dans bien d'autres domaines.
Objectif(s) spécifiques(s)	- Soutenir la levée des freins à l'emploi liés à la santé ; - Sensibiliser et former les professionnels à l'approche globale de la santé ; - Développer la connaissance de l'écosystème de santé ; - Identifier les acteurs locaux et les ressources ; - Favoriser le travail partenarial, intersectoriel, l'interconnaissance des acteurs ; - Favoriser le repérage des comportements à risque et problématiques de santé ; - Améliorer l'orientation vers les acteurs compétents ; - Rendre l'information accessible et simplifier les démarches ; - Travailler la posture professionnelle dans une démarche de développement et de renforcement des compétences psycho-sociales (CPS).
Objectif(s) opérationnel(s)	- Recenser les besoins des professionnels. - Sensibiliser et former les professionnels afin de les soutenir dans leurs missions, en leur donnant :

	• Les connaissances (concepts de santé publique et promotion de la santé, système de santé) ; • Les ressources (langage, positionnement, outils, …) ; … pour se sentir légitime à évoquer les questions de santé auprès des personnes accompagnées et à réorienter vers les acteurs compétents en fonction des problématiques rencontrées.
Type d'action	■ Action existante à renforcer ☐ Nouvelle action
Description de l'action	**A. Recensement des besoins des professionnels en matière de formation** - En partant de leurs connaissances en matière de santé (représentations de la santé, pouvoir d'agir, organisation du système de santé, acteurs et dispositifs ressources œuvrant sur le territoire, …) ; - En s'appuyant sur les initiatives existantes et acteurs locaux ressources, dans une démarche de coordination.
	B. Création et animation de sessions de formation des professionnels cibles, visant au développement : - D'une culture commune autour de la santé et de son approche globale (langage commun, identification des problématiques de santé, impact des problématiques et déterminants de la santé sur la vie quotidienne / l'emploi,) ; - De la connaissance du système de santé, des acteurs et ressources (coordination des parcours de santé, accès aux soins, addictions, …); - De la connaissance des outils existants ; - De la posture professionnelle (CPS notamment) ; - … (à préciser selon les besoins identifiés). En veillant à l'alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques, en privilégiant le présentiel et en soutenant l'interdisciplinarité dans la constitution des groupes.
	C. Perspectives possibles : - Mise en œuvre de groupes d'échange de pratiques pour faire une veille partagée et faire vivre les acquis des formations ; - Création d'outil(s) (capsules vidéo, serious game, logigrammes…) ; - … (en fonction des besoins identifiés).
Population cible	Professionnels de l'insertion socio-professionnelle dans un premier temps puis ouverture à tout professionnel œuvrant dans ses missions à l'accueil et l'accompagnement du public dans le champ social, médico-social, socio-professionnel.
Secteur géographique visé	Territoire CLS
Porteurs de l'action	Fiche. **Tours Métropole Val de Loire** (Direction de l'Habitat et de la Politique de la ville) **– Ville de La Riche - Centres sociaux du territoire CLS** (sous réserve des financements accordés au projet « Quartiers en santé ») A. **Appui santé 37, Ville de Tours** B. **FRAPS 37** : 2 sessions de 2 jours sur le territoire du CLS au mois de novembre 2024 (à potentiellement réitérer sur les autres années)
Acteurs / partenaires à mobiliser (liste non exhaustive)	Acteurs du champ de l'accompagnement social et professionnel : - France travail, Mission Locale de Touraine, Tours Métropole Val de Loire (Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), Cité de l'Emploi), Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion (CREPI de Touraine), Id37, Consortium Impala - Conseil départemental 37 (Maison départementale des solidarité (MDS) : référents RSA, conseillers socio-professionnels, …) - Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités 37 (DDETS) - Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) - Région Centre-Val de Loire - Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Centre-Val de Loire (CARSAT) - Cap Emploi, Etablissements et services médico-sociaux (Foyer d'hébergement, Centres de Rééducation Professionnelle (CRP), Établissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT), Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), Instituts Médico Éducatifs (IME), …), AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées), APF France Handicap, … - Ecole de la 2e chance Centre-Val de Loire (E2C)

<table>
<tr><td></td><td>- Cispéo
- Un logement d’abord, Un chez soi d’abord
- Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) : conseillers pénitentiaires d'insertion et probation notamment
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille C.I.D.F.F.
- Association de Prévention de Santé au Travail d'Indre-et-Loire (APST 37) : service de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- Associations d’insertion (Régie de quartiers, …), Centres sociaux, Maisons France Service
- Villes, Centres Communaux d’Action Sociale des villes
- Organismes de formation (Centres de Formation d'Apprentis (CFA), Association pour la formation professionnelle des adultes (Afpa), et autres organismes proposant des dispositifs spécifiques jeunes / publics précaires)
- Structure d’Insertion par l'Activité Economique (SIAE)
- Centre d'Information et d'Orientation (CIO)
- Entreprises
- SONARA

Acteurs du champ de la santé :
- Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et Institut inter Régional pour la Santé (IRSA)
- Compagnie les 3 casquettes, compagnie PIH POH, Un + 1
- Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours (Permanence d'Accès aux Soins de Santé, …)
- Ligue contre le cancer
- Centre régional de coordination des dépistages des cancers (CRCDC)
- Appui Santé 37
- Emergence : Centre Porte Ouverte - Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CPO-CTAI)
- Maison des Adolescents, Espace Santé Jeunes
- France Assos santé Centre Val de Loire
- Communauté professionnelle territoriale de santé O’Tours (CPTS)
- SED'in FRANCE Touraine
- Croix-Rouge Française (Centre de soins)</td></tr>
<tr><td>Calendrier prévisionnel</td><td>Dès l’automne 2024</td></tr>
<tr><td>Dispositif d’évaluation :

▪ Périodicité
▪ Critères/indicateurs mesurant :
- L’activité
- Le processus
- Le résultat / l’impact
▪ Outils / modalité de calcul et valeur cible :</td><td>
<table>
<tr><th>Indicateurs</th><th>Modalités de calcul</th><th>Périodicité</th><th>Cible</th></tr>
<tr><td>Activité : nombre de réunions, nombre et types de structures représentées</td><td>S/O</td><td>Annuelle</td><td>S/O</td></tr>
<tr><td>Processus : stratégie et plan de formation</td><td>Plaquette pédagogique</td><td>Annuelle</td><td>S/O</td></tr>
<tr><td>Résultat : nombre de formations, de professionnels formés et fonctions, nombre et type de structures, nombre de personnes sur liste d’attente, niveau de satisfaction et de connaissance</td><td>Nombre de sessions réalisées / prévues
Recensement des professionnels
Attestation de présence
Questionnaire (qualité de la formation, changement dans la posture professionnelle,évaluation des connaissances, besoins et réajustements)</td><td>Annuelle</td><td>A minima 2 sessions par an</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc</td><td>- Certification QUALIOPI ;
- Missions et charge de travail des professionnels pour lesquels la santé ne constitue pas le cœur de métier ;
- Adaptation du contenu des formations au fur et à mesure des animations.</td></tr>
<tr><td>Modalités potentielles de financement</td><td>Contrat Local des Solidarités
Tours Métropole Val de Loire
Structures bénéficiaires des formations
ARS, Conseil Départemental, Conseil Régional</td></tr>
</table>